



Une 1^{ère} en Ile-de- France	10 opérateurs de réseaux	visitent dans 100 communes	1 000 chantiers pour la	sécurité de 10 000 000 d'habitants.
------------------------------------------------------	-----------------------------------------	-------------------------------------------	----------------------------------------	----------------------------------------------------

LES SEMAINES REGIONALES

PRESENTATION

Christophe Chailley GRDF

En partenariat avec





FLASH

2nd édition

Une région :
l'Ile-de-France

10 opérateurs de
réseaux

visitent dans
plus de 100
communes

1 000 chantiers
pour la

sécurité de plus
de 10 000 000
d'habitants.

I. Les exploitants de réseaux ont décidé une opération intitulée « Les semaines régionales de la prévention des endommagements de réseaux » du 1^{er} juin au 7 juillet 2017 sur les communes de l'Ile-de-France. Cette action est conduite sous l'égide de l'observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux.



II. Les exploitants visiteront plusieurs centaines de chantiers. Lors de cette opération, **il s'agit de mener une action pédagogique forte principalement sur le marquage** (initial et maintien) des réseaux et des branchements. L'action est essentiellement **turnée vers le maître d'ouvrage** (et/ou le maître d'œuvre), responsable du marquage initial, **et vers l'entreprise**, responsable de son maintien.

III. Les exploitants de réseaux **partagent le même mode opératoire**, Les visites des opérateurs de réseaux feront l'objet d'un compte rendu à partir de l'application mobile **vis@**.

Ce compte rendu sera diffusé autant que possible en temps réel au visiteur, au visité, au déclarant des travaux et au responsable de projet. Pas de diffusion de documents à la DRIEE.





Les Semaines Régionales de la Prévention des Endommagements de réseaux

Du 1^{er} juin au 7 juillet 2017



A la suite des Semaines régionales de la prévention des endommagements, les parties prenantes ont décidé de se doter d'un outil permettant de répondre aux **3 objectifs suivants**:

- 1) **Structurer la visite de chantier et professionnaliser l'échange entre les acteurs.**
- 2) **Rendre compte aux parties prenantes**, en temps réel de la façon dont se met en œuvre la réglementation anti-endommagement sur les chantiers.
- 3) **Collecter les informations produites** lors des visites pour permettre de « mesurer » le niveau de mise en œuvre par les parties prenantes de la réglementation anti-endommagement. Les en informer. **Produire des plans d'actions en amont.**

Application développée par GRDF en collaboration avec les exploitants de réseaux d'Ile-de-France et l'Observatoire régional des risques travaux sur réseaux.

Application sur Smartphone et sur tablette (Androïd, Windows, IOS).

Application utilisable par les opérateurs de réseaux sur déclaration.



MODE OPERATOIRE ^{v1}



Généralités

- Application mobile de visites de chantiers (accès via internet - pas de téléchargement) <https://grdf-visa.fr>. Identifiants à demander à GRDF.
- A l'issue de la visite pédagogique, un compte rendu est émis, indiquant un taux de mise en œuvre de l'exigence réglementaire. Le taux indicatif ne représente pas la notation de l'une des parties (Exploitant, Entreprise, Responsable de projet). L'application ne prévoit pas d'envois de documents à la DRIEE.

Taux indicatif : 25%
- Lorsque le visité ne produit pas la DICT sur place et après vérification d'absence de déclaration, le compte rendu se transforme en constat de travaux dangereux (seul cas). Remplir à minima la partie Visité, l'adresse du chantier, se géo-localiser et faire signer. L'application ne prévoit pas d'envois de documents à la DRIEE.
- L'application est utilisable principalement par les opérateurs de réseaux. Cependant, certaines grandes entreprises peuvent être amenées à l'utiliser également.
- Application en 4 parties - Technique et administratif, Marquage, Terrassement Récapitulatif. A la fin des trois premières parties, une section « Thèmes à traiter » apparaît et fait une synthèse minimale des points qui ont dû faire l'objet d'un échange sur le terrain.
- ⚠ Dans la mesure où l'application envoie un compte rendu à plusieurs destinataires en temps réel, il est important d'avoir une expression correcte. Chaque fois que la réponse n'est pas comme attendue, il est important d'ajouter des commentaires en fin de partie pour chacune des réponses.
- Une information complémentaire, précisant les questions, est disponible dans les info-bulles. ?
- Si des réponses sont jugées réellement en écart par rapport à l'attendu, une fenêtre POP UP apparaît pour mentionner l'écart. Dans le compte rendu, l'indicateur d'écarts notables¹ est incrémenté. Une visite ayant : **Un taux de < à 40% ou 2 écarts notables**, doit interpeller le responsable de projet, l'exécutant des travaux et l'opérateur de réseaux.


- Au fur et à mesure de la nature des questions, des questions peuvent apparaître ou être formulées différemment.

¹ Liste des écarts notables :
Processus de déclaration inadapté, Indications des emprises et d'assés non visibles au sol, Les techniques douces ne sont pas utilisées dans le fusseau des réseaux sensibles, Non suivi des recommandations de l'exploitant sur site, Non respect des

Contrôle qualité de saisie



- CONSIGNE 1: Une expression correcte est attendu e.
- CONSIGNE 2: Renseignez les 4 parties (visité, visiteur, déclarant et responsable de projet). **Présence obligatoire des Emails.**
- CONSIGNE 3: Il est indispensable de répondre à toutes les questions de l'application.
- CONSIGNE 4: Compte-rendu signé des deux parties. Commentaires du visité attendus après sa signature sur sa perception de la visite.
- CONSIGNE 5: 2 photos des plans et 2 photos du marquage.
- CONSIGNE 6: Commentaires obligatoires pour chacune des parties pour lesquelles la réponse n'est pas satisfaisante (par exemple sur les plans, les délais, l'emprise, ...). Lorsque que ce n'est pas satisfaisant, demandez pourquoi ?
- CONSIGNE 7: Ne pas écrire en commentaire d'informations contradictoires avec le « texte automatique ».
- CONSIGNE 8: Attention à la question relative à la recherche des branchements. La recherche des branchements doit être réalisable au terrassement sur le linéaire du chantier. Pour valider la réponse, il faut que les branchements soient découverts ou que la règle des 1m soit connue.
- CONSIGNE 9: Attention à la question relative au respect des techniques de terrassement ont dans le fusseau d'incertitude des réseaux et branchements. Si le fusseau n'est renseigné au sol, cela paraît compliqué de respecter sur le terrain les distances d'approche du fusseau. Si une emprise est près ont, cela sera plus facile de cocher OUI.
- CONSIGNE 10: la réponse « L'entreprise respecte les consignes de l'exploitant lors de la visite sur site », n'est valable que s'il y a eu une visite de l'exploitant.

Version V1 du 22 avril 2017





Les Semaines Régionales de la Prévention des Endommagements de réseaux

Du 1^{er} juin au 7 juillet 2017

**Merci de votre
attention**

En partenariat avec

